

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 18 février 2020.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 18 février 2020 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M ^{me}	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M.	Charles Breton	Tadoussac
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Richard Foster	Forestville
M ^{me}	Marie-France Imbeault	Colombier
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
M ^{me}	Marie-France Bélanger	Conseillère en développement culturel et touristique
M ^{me}	Claudine Dufour	Adjointe administrative
M ^{me}	Stéphanie Gagnon	Directrice du Service de développement économique

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2020;
4. Messages et activités du préfet;
5. Gestion des matières résiduelles :
 - 5.1. Appel d'offres relatif à la fourniture et au transport de conteneurs dans les écocentres - mandat;
 - 5.2. Transport et valorisation du bardeau d'asphalte - octroi de contrat;
6. Développement économique et social :
 - 6.1. Entente sectorielle pour le soutien au développement des communautés en santé - avenant - signataire;
 - 6.2. Programme d'aide à l'entrepreneuriat - reconnaissance des MRC à titre d'organismes admissibles;
 - 6.3. Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) - projet coordination démarche prospective;

- 6.4. Fonds de soutien au développement des communautés en santé (FDSC) - adoption de projets;
 - 6.5. Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) - adoption de projets;
 - 6.6. Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) - adoption de projets;
7. Développement culturel et touristique :
- 7.1. Commission des Arts et de la Culture - recommandation de projets;
 - 7.2. Commission des Arts et de la Culture - recommandation d'aide financière pour le fonctionnement des organismes culturels;
8. Transport bénévole et accompagnement - entente avec Essipit - mandat;
9. Ressources humaines :
- 9.1. Recrutement de personnel :
 - 9.1.1. Chargé de projet MADA - mandat;
 - 9.1.2. Emplois étudiants - dépôt d'une demande au programme Emplois d'été Canada;
 - 9.1.3. Technicienne en aménagement;
10. Aménagement du territoire :
- 10.1. Conformité de la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) 2019-01 de la Municipalité des Bergeronnes;
 - 10.2. Gestion foncière et gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État - signataires de documents;
 - 10.3. Gestion foncière et gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État - nomination d'une inspectrice;
11. Correspondance :
- 11.1. Projet d'imagerie par résonance magnétique - appui à la Fondation de l'Hôpital de La Malbaie;
 - 11.2. Projet de loi 37 visant principalement à instituer le centre d'acquisitions gouvernementales en infrastructures technologiques du Québec - appui à la MRC de Maria-Chapdelaine;
 - 11.3. Demande de création d'un nouveau fonds visant à financer la réfection du réseau routier local - appui à la MRC de Maria-Chapdelaine;
 - 11.4. Pérennité des fonds nécessaires en lien avec la légalisation du cannabis - appui à la MRC de Maria-Chapdelaine;
12. Gestion financière :
- 12.1. Adoption du rapport des déboursés;
 - 12.2. Gestion du compte de cartes de crédit Desjardins;
 - 12.3. Tourisme Côte-Nord - demande de partenariat pour le Gala du mérite 2020;
 - 12.4. Tourisme Côte-Nord - partenariat pour la bonification de l'accueil et l'expérience des visiteurs - modification à la résolution 2020-01-037;
 - 12.5. Étude exploratoire pour la desserte aérienne de la Côte-Nord - mandat à l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC);
 - 12.6. Renouvellement de l'entente publicitaire radiophonique avec CHME-FM pour 2020-2021;
13. Affaires nouvelles;

14. Période de questions;
15. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

Madame Micheline Anctil, préfet, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2020-02-039

Adoption de l'ordre du jour

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté;

QUE le point 13. *Affaires nouvelles* soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2020-02-040

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2020

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2020, tel que transmis préalablement à tous les membres du conseil;

QUE tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

Messages et activités du préfet

Madame Anctil fait rapport des dossiers, rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines.

RÉSOLUTION 2020-02-041

Appel d'offres relatif à la fourniture et au transport de conteneurs dans les écocentres - mandat

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la fourniture et le transport de conteneurs octroyé à l'entreprise Les Constructions SRV inc., ayant débuté le 1^{er} mai 2018 (résolution 2018-03-058), se terminera lorsque celui-ci atteindra globalement la somme de 99 999,99 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'en date du 24 janvier 2020, la somme déboursée par la MRC pour ce contrat était de 87 797,79 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la fourniture et le transport de conteneurs sont nécessaires pour recueillir les différents types de matériaux triés par les citoyens à l'écocentre de Sacré-Coeur et les acheminer vers leur lieu de transfert (écocentres des Bergeronnes et de Portneuf-sur-Mer);

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite lancer un appel d'offres public en ce sens, pour la période débutant lorsque le contrat actuel octroyé à l'entreprise Les Constructions SRV inc. sera complété;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général adjoint à lancer un appel d'offres public pour la fourniture et le transport de conteneurs pour le réseau des écocentres de la MRC.

RÉSOLUTION 2020-02-042

Transport et valorisation du bardeau d'asphalte - octroi d'un contrat

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite dévier de l'élimination la plus grande quantité de matières résiduelles possible;

CONSIDÉRANT QUE la MRC récupère différents matériaux de construction, rénovation et démolition, lesquels transitent par l'écocentre de Portneuf-sur-Mer, dont approximativement 300 tonnes de bardeaux d'asphalte annuellement;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Transports M. Charette inc. a déposé une proposition à la MRC afin d'effectuer le transport et la valorisation des bardeaux d'asphalte, au montant de 76 \$ par tonne métrique (plus les taxes applicables), lors de voyages de retour et avec des remorques adaptées à ce type de chargement;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit actuellement de la meilleure offre pour le service de transport et la valorisation des bardeaux d'asphalte;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie un contrat à l'entreprise Transports M. Charette inc., située au 635, rue Nazaire-Laurin, Joliette (Québec) J6E 0L6, pour le transport et la valorisation des bardeaux d'asphalte avec des remorques adaptées à ce type de chargement, au montant 76 \$ par tonne métrique (plus les taxes applicables);

QUE ce contrat débute le 1^{er} mars 2020 et prévoit un délai maximal de quinze (15) jours ouvrables suivant l'avis d'un représentant de la MRC pour récupérer les bardeaux d'asphalte;

QUE ce contrat prévoit que la MRC puisse y mettre fin unilatéralement si elle juge que la fréquence des transports effectués par l'entreprise est insuffisante;

QUE ce contrat prenne fin au plus tard lorsque le nombre de voyages complétés atteindra globalement la somme maximale de 101 099 \$ taxes incluses;

QUE le conseil autorise la préfet et/ou le directeur général adjoint à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

RÉSOLUTION 2020-02-043

***Entente sectorielle pour le soutien au développement
des communautés en santé - avenant - autorisation de signature***

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a lancé, en juin 2017, la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*;

CONSIDÉRANT l'entente sectorielle pour le soutien au développement des communautés en santé intervenue en septembre 2018 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord et la MRC de La Haute-Côte-Nord (résolution 2018-06-136);

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat à la condition féminine a décidé de s'impliquer dans l'entente afin de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer un avenant relativement à cette entente;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la préfet et le directeur général adjoint à signer, pour et en son nom, l'avenant à l'entente sectorielle pour le soutien au développement des communautés en santé, y compris toute modification n'altérant pas la signature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'avenant, comme susdit.

RÉSOLUTION 2020-02-044

***Programme d'aide à l'entrepreneuriat - reconnaissance
des MRC à titre d'organismes admissibles***

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1, article 126.2) prévoit qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QU'en vertu de cette loi, une MRC peut conclure, avec les ministères et organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice des pouvoirs, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

ATTENDU QU'en 2015, la MRC a décidé de ne pas renouveler son entente avec le CLD de La Haute-Côte-Nord relativement au développement local et au soutien à l'entrepreneuriat, et de créer son propre service de développement économique, comme l'a fait le tiers des autres MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette décision a été prise après une analyse rigoureuse démontrant des effets nettement plus avantageux que de développer un partenariat avec un organisme indépendant;

CONSIDÉRANT QUE le *Programme d'aide à l'entrepreneuriat* (PAEN) vise à intervenir à toutes les étapes de vie de l'entreprise, soit le démarrage, la croissance, la consolidation, le transfert ou l'acquisition, afin de développer et de soutenir l'entrepreneuriat au Québec;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2018, le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) ne considère plus les MRC comme des organismes admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE sont admissibles les organismes à but non lucratif (OBNL) légalement constitués en vertu des lois du gouvernement du Québec ou du Canada et ayant un établissement au Québec, ainsi que les entreprises collectives au sens de la *Loi sur l'économie sociale* (chapitre E-1.1.1), dont la mission est d'offrir des services aux entrepreneurs du Québec;

CONSIDÉRANT cette modification aux critères d'admissibilité par le MEI pénalise la MRC et le milieu entrepreneurial de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT le manque de promoteurs en Haute-Côte-Nord dont la mission correspond aux initiatives admissibles du PAEN;

CONSIDÉRANT le rôle de la MRC au niveau du développement économique;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au ministère de l'Économie et de l'Innovation de revoir ses critères d'admissibilité afin que les MRC soient reconnues comme organisme admissible dans tous ses programmes actuels et à venir, tel le *Programme d'aide à l'entrepreneuriat*;

QUE copie de cette résolution soit transmise à :

- M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation;
- M^{me} Marie-Ève Proulx, ministre déléguée au Développement économique régional;
- M^{me} Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- M. Jonatan Julien, ministre responsable de la région de la Côte-Nord;
- M. Jacques Chiasson, directeur régional, ministère de l'Économie et de l'Innovation;
- M^{me} Marilyn Émond, directrice régionale par intérim, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- M. Martin Ouellet, député de René-Lévesque;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), ainsi qu'à toutes les MRC du Québec pour appui.

RÉSOLUTION 2020-02-045

Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) - projet coordination démarche prospective

CONSIDÉRANT QUE l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) donne aux MRC le pouvoir de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un exercice de concertation, réalisé en février 2016 avec l'ensemble des parties prenantes stratégiques du territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord, a permis de déterminer des actions réalistes pour soutenir le développement des secteurs d'activités retenus;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil mandate le Service de développement économique de la MRC pour déposer un projet dans le cadre du *Fonds d'appui au rayonnement des régions* (FARR) ayant pour objet de financer l'embauche d'une ressource qui assurera la réalisation de projets identifiés et de diverses activités de mobilisation et de concertation sur le territoire;

QUE le projet déposé se réalise sur une période de trois ans;

QUE le conseil autorise la MRC à engager la somme de 115 968 \$ sur trois ans, dont 11 045 \$ en biens et services, correspondant à 5 % du coût total du projet;

QUE la MRC répartisse son engagement ainsi :

- le ⅓ de la somme engagée provient du fonds de la SOCOM;
- le ⅔ de la somme engagée provient du *Fonds de développement des territoires* (FDT);

QUE cette résolution abroge la résolution 2019-10-231.

RÉSOLUTION 2020-02-046

Fonds de soutien au développement des communautés en santé (FDCS) - adoption de projets

CONSIDÉRANT QU'un promoteur a déposé un projet dans le cadre du *Fonds de soutien au développement des communautés en santé* (FDCS);

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les critères d'admissibilité de ce fonds et que des sommes sont disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a examiné le projet et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité d'analyse, accepte d'accorder une aide financière au projet suivant dans le cadre du *Fonds de soutien au développement des communautés en santé* :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2019-041	Municipalité de Colombier	Le bien-être au rendez-vous	1 700,00 \$

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur général adjoint à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2020-02-047

Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) - adoption de projets

CONSIDÉRANT QUE des promoteurs ont déposé des projets dans le cadre du *Fonds québécois d'initiatives sociales* (FQIS);

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a examiné ces projets et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité d'analyse, accepte d'accorder une aide financière aux projets suivants dans le cadre du *Fonds québécois d'initiatives sociales* (FQIS), conditionnellement à ce que le fiduciaire du FQIS déclare les projets suivants admissibles et à ce que les documents manquants soient fournis par les promoteurs et portés aux dossiers concernés :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2020-013	L'APIC Haute-Côte-Nord	Action communautaire Haute-Côte-Nord en lutte à la pauvreté	35 000 \$
2020-014	Centre de dépannage des Nord-Côtiers	Lutter contre l'exclusion	25 000 \$
2020-015	Centre d'Activités de la Haute-Côte inc.	Matériel adapté/éducatif et transport	13 358 \$
2020-018	Soutien à l'emploi et à la valorisation de l'agroalimentaire (SEVA)	Pôle de logistique alimentaire	13 663 \$

QU'il autorise le préfet et le directeur général adjoint à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2020-02-048

Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) - adoption de projets

CONSIDÉRANT QUE des promoteurs ont déposé un projet dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère la PSPS à même le *Fonds de développement des territoires*;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les critères d'admissibilité de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif a examiné l'analyse de projet et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité consultatif en développement économique, accepte d'accorder une aide financière au projet suivant dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants* du *Fonds de développement des territoires* :

Dossier	Promoteurs	Titre du projet	Aide financière accordée
2020-004	Trails du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Municipalités de Sacré-Cœur et de Tadoussac, Parc National du Fjord-du-Saguenay	Béluga Ultra-Trail	10 000 \$

QU'il autorise le préfet et le directeur général adjoint à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2020-02-049

Commission des Arts et de la Culture - recommandation de projets

CONSIDÉRANT l'*Entente de développement culturel* intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2018-2020;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants correspondent à la vision régionale du développement culturel contenue dans la *Politique culturelle révisée 2014*;

CONSIDÉRANT QUE ces projets ont été analysés par la conseillère en développement culturel et touristique, ainsi que par la Commission des Arts et de la Culture, et qu'ils répondent aux exigences de l'*Entente de développement culturel 2018-2020*;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation de la conseillère en développement culturel et touristique et de la Commission des Arts et de la Culture, accepte de contribuer aux projets suivants :

Programme	Organisme	Titre du projet	Montant
Médiation culturelle	Cercle des Fermières de Colombier	Artisanat jeunesse	1 229 \$
Médiation culturelle	Cercle des Fermières de Portneuf-sur-Mer	Tissage : initiation et perfectionnement	2 325 \$
Livre et lecture	Festi-livre Haute-Côte-Nord	Rencontres d'auteurs pour les CPE et milieux de garde	2 530 \$
Livre et lecture	Municipalité de Tadoussac	Tilou à la biblio-plage	6 250 \$

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur général adjoint à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ces projets.

RÉSOLUTION 2020-02-050

Commission des Arts et de la Culture - recommandation d'aide financière pour le fonctionnement des organismes culturels

CONSIDÉRANT QUE tous les programmes de l'*Entente de développement culturel* intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2018-2020 n'offrent aucune forme de financement à court ou à long terme pour le fonctionnement des organismes culturels;

CONSIDÉRANT QUE les organismes culturels de La Haute-Côte-Nord sont de plus en plus nombreux à souffrir de sous-financement;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci sont continuellement à la recherche de nouvelles formes de financement pour leur fonctionnement administratif;

CONSIDÉRANT QUE certains d'entre eux ont dû annuler leur événement, faute de financement au fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE l'insuffisance de l'aide financière disponible en Haute-Côte-Nord met en péril la tenue d'événements culturels uniques, ce qui affecte l'un des principaux secteurs économiques de la MRC, soit le tourisme et le développement socioéconomique;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation de la Commission des Arts et de la Culture, accepte d'analyser les possibilités de financer le fonctionnement des organismes qui œuvrent dans le domaine culturel et de trouver des solutions concrètes afin d'assurer la survie et la vitalité culturelle, touristique et socioéconomique de la région.

RÉSOLUTION 2020-02-051

***Transport bénévole et accompagnement -
entente avec Essipit - mandat***

CONSIDÉRANT la mise en place d'un service de transport bénévole et accompagnement par la MRC en partenariat avec les comités de bénévoles des municipalités de Sacré-Coeur, Tadoussac, Les Bergeronnes et Les Escoumins;

CONSIDÉRANT QUE des membres de la communauté innue d'Essipit utilisent le service de transport bénévole et accompagnement;

CONSIDÉRANT QUE des échanges ont eu lieu entre les représentants de la communauté innue d'Essipit et de la MRC afin de convenir d'une entente relative au service de transport bénévole et accompagnement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate la direction générale afin de préparer et convenir d'une entente avec le Conseil de la Première nation des Innus d'Essipit relative au service de transport bénévole et accompagnement.

RÉSOLUTION 2020-02-052

***Recrutement de personnel - mandat
pour l'embauche d'un chargé de projet MADA***

CONSIDÉRANT l'acceptation de la demande d'aide financière sur une base collective déposée par la MRC dans le cadre du volet 1 du *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)*, incluant les municipalités de Tadoussac, Sacré-Coeur, Les Bergeronnes, Les Escoumins, Longue-Rive, Colombier;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Forestville et de Portneuf-sur-Mer sont déjà reconnues comme *Municipalité amie des aînés (MADA)* et qu'elles manifestent un intérêt à intégrer la présente démarche;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce mandat nécessite l'embauche d'une ressource;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise le directeur général adjoint à retenir les services professionnels d'une firme externe spécialisée en recrutement et sélection de personnel, pour l'embauche d'un chargé de projet MADA;

QU'il donne le mandat au comité de sélection de travailler avec cette firme afin de lui présenter une proposition d'embauche;

QU'il accepte tous les frais liés à ce mandat.

RÉSOLUTION 2020-02-053

***Emplois étudiants - dépôt d'une demande
au programme Emplois d'été Canada***

CONSIDÉRANT QUE le Service de gestion des matières résiduelles de la MRC souhaite réaliser des activités de communication et de sensibilisation qui contribueront à l'atteinte des objectifs de récupération fixés au *Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)* de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Service de développement économique de la MRC souhaite réaliser des projets prévus à son plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'aménagement du territoire et d'urbanisme souhaite réaliser des activités d'inspection et de géomatique sur le territoire pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE des ressources additionnelles sont nécessaires pour permettre la réalisation de ces projets;

CONSIDÉRANT QU'une subvention salariale provenant du programme *Emplois d'Été Canada* (EÉC) permettrait l'embauche d'étudiants pour réaliser ces activités à l'été 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise le directeur général adjoint à déposer une demande de subvention salariale visant l'embauche de six étudiants (deux par service) dans le cadre du programme *Emplois d'Été Canada* (EÉC);

QU'il accepte de couvrir tous les coûts non assumés par le programme, tout en respectant les montants prévus au budget;

QU'il autorise le directeur général adjoint à signer tous les documents relatifs à ces projets.

RÉSOLUTION 2020-02-054

Recrutement de personnel - technicienne en aménagement et inspectrice du TNO Lac-au-Brochet

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 15 octobre 2019, le conseil a mandaté le directeur général à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour combler temporairement le poste de technicien en aménagement, pour la durée d'un congé de maternité d'environ un an (résolution 2019-10-240);

CONSIDÉRANT QUE Madame Marie-Pier Simard a déposé sa candidature à l'interne;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte de retenir la candidature de Madame Marie-Pier Simard pour occuper temporairement le poste de technicienne en aménagement;

QUE pour la durée de ce mandat, Madame Simard agisse également à titre d'inspectrice du TNO Lac-au-Brochet;

QUE les conditions d'embauche de Madame Simard à ce poste soient celles édictées dans la convention collective des employés de la MRC.

RÉSOLUTION 2020-02-055

Conformité de la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) 2019-01 de la Municipalité des Bergeronnes

ATTENDU QUE la Municipalité des Bergeronnes a adopté la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

(PPCMOI) 2019-01 relative à son *Règlement 2019-129 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*;

ATTENDU QU'après étude des documents par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC, cette demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, donne un avis de conformité au schéma à la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) 2019-01, telle qu'adoptée par le conseil de la Municipalité des Bergeronnes lors d'une séance ordinaire tenue le 9 décembre 2019;

QU'il autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2020-02-056

Gestion foncière et gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État - signataires de documents

ATTENDU l'entente intervenue entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la MRC de La Haute-Côte Nord lui octroyant la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, la MRC s'est vue octroyer des pouvoirs et des responsabilités en matière de gestion foncière;

ATTENDU QUE la MRC, pour s'acquitter de ces responsabilités, se doit de désigner le nom des signataires des différents documents;

ATTENDU QU'en raison de mouvements de personnel, il y a lieu d'actualiser la liste des signataires;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil désigne les personnes suivantes comme signataires des documents relatifs à la gestion foncière et à la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État :

Documents	Signataire(s)
→ Bail → Permis d'occupation	Kevin Bédard Andréanne Rioux Marie-Pier Simard Christina Tremblay
→ Avis et acte de révocation ou de non-renouvellement → Tout contrat de vente → Lettre de résiliation d'un bail et de tout autre droit	Kevin Bédard
→ Tout autre document relatif à cette délégation	Kevin Bédard Nathalie Martel Andréanne Rioux Marie-Pier Simard Christina Tremblay

QUE Mesdames Simard et Tremblay sont autorisées à signer ces documents uniquement pour la durée du congé de maternité de Madame Andréanne Rioux;

QUE cette résolution abroge la résolution n° 2015-09-176.

RÉSOLUTION 2020-02-057

Gestion foncière et gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État - nomination d'une inspectrice

ATTENDU l'entente intervenue entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et la MRC de La Haute-Côte-Nord lui octroyant la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, la MRC s'est vue octroyer des pouvoirs et des responsabilités en matière de gestion de l'exploitation du sable et du gravier;

ATTENDU QUE la MRC, pour s'acquitter de ces responsabilités, se doit d'autoriser généralement ou spécialement toute personne à exercer à titre d'inspecteur, les pouvoirs énumérés à l'article 251 de la *Loi sur les mines*;

ATTENDU QU'en raison du congé de maternité de Madame Andréanne Rioux, il y a lieu de désigner une nouvelle personne à titre d'inspecteur pendant son absence;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil désigne Madame Marie-Pier Simard, technicienne en aménagement, à titre d'inspectrice sable et gravier et l'autorise à exercer les pouvoirs énumérés à l'article 251 de la *Loi sur les mines* pour la durée du congé de maternité de Madame Andréanne Rioux.

Correspondance

Le directeur général adjoint dépose la liste des correspondances reçues.

RÉSOLUTION 2020-02-058

Projet d'imagerie par résonance magnétique - appui à la Fondation du Centre hospitalier St-Joseph de La Malbaie inc.

CONSIDÉRANT QUE les médecins de Charlevoix-Est ont adressé une série de demandes à la ministre de la Santé et des Services sociaux pour l'acquisition, entre autres, d'un appareil d'imagerie à résonance magnétique (IRM) à l'hôpital de La Malbaie;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du Centre hospitalier St-Joseph de La Malbaie inc. souhaite contribuer financièrement à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation souhaite l'appui moral de la MRC, puisque l'obtention d'un tel appareil aura un impact direct sur les services offerts aux citoyens de La Haute-Côte-Nord;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie et soutient les efforts de la Fondation du Centre hospitalier St-Joseph de La Malbaie inc. dans ses démarches pour l'obtention d'un appareil d'imagerie à résonance magnétique (IRM).

RÉSOLUTION 2020-02-059

***Projet de loi 37 visant principalement à instituer
le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures
technologiques Québec - appui à la MRC de Maria-Chapdelaine***

ATTENDU la résolution 14-01-20 de la MRC de Maria-Chapdelaine portant sur le *Projet de loi n° 37 : Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec*;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de Maria-Chapdelaine et s'objecte au *Projet de loi n° 37 : Loi visant principalement à instituer le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec*;

QU'il demande formellement au ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, Monsieur Christian Dubé, le maintien des systèmes d'acquisition actuels et de le sensibiliser aux impacts potentiels de l'adoption d'un tel projet sur la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation* (RLRQ, c. M-30.01);

QUE copie de cette résolution soit également transmise à :

- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Monsieur Jonatan Julien, ministre responsable de la région de la Côte-Nord;
- Monsieur Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités;
- Monsieur Martin Ouellet, député de René-Lévesque;
- la MRC de Maria-Chapdelaine.

RÉSOLUTION 2020-02-060

***Demande de création d'un nouveau fonds
visant à financer la réfection du réseau routier local -
appui à la MRC de Maria-Chapdelaine***

ATTENDU la résolution 15-01-20 de la MRC de Maria-Chapdelaine portant sur une demande de création d'un nouveau fonds visant à financer la réfection du réseau routier local;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de Maria-Chapdelaine et demande formellement au ministre des Finances, Monsieur Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, et au ministre des Transports du Québec, Monsieur François Bonnardel, de constituer un nouveau fonds bien garni financièrement visant la réfection et le maintien des routes en milieux ruraux qui sont généralement en piètre état;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à Monsieur Martin Ouellet, député de René-Lévesque, ainsi qu'à la MRC de Maria-Chapdelaine.

RÉSOLUTION 2020-02-061

***Pérennité des fonds nécessaires en lien avec la légalisation
du cannabis - appui à la MRC de Maria-Chapdelaine***

ATTENDU la résolution 21-01-20 de la MRC de Maria-Chapdelaine portant sur la pérennité des fonds nécessaires en lien avec la légalisation du cannabis;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées à ce sujet dans ladite résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la MRC de Maria-Chapdelaine et interpelle le gouvernement du Québec, plus particulièrement la ministre de la Sécurité publique, Madame Geneviève Guilbault, afin qu'elle effectue les démarches nécessaires auprès de ses collègues visant à pérenniser l'aide financière liée à la légalisation du cannabis aux municipalités et aux MRC;

QUE copie de cette résolution soit également transmise à la FQM, à l'UMQ ainsi qu'à la MRC de Maria-Chapdelaine.

RÉSOLUTION 2020-02-062

Adoption du rapport des déboursés

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le secrétaire-trésorier et directeur général adjoint (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du règlement 111-2008);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve :

- la liste des déboursés du 1^{er} au 31 janvier 2020 au montant de 558 626,09 \$;
- le journal des salaires du 1^{er} janvier 2020 au montant de 35 669,48 \$;
- le journal des salaires du 14 janvier 2020 au montant de 38 851,92 \$;
- le journal des salaires du 28 janvier 2020 au montant de 39 233,00 \$;
- le journal des salaires des élus pour le mois de janvier 2020 au montant de 7 245,90 \$;

le tout totalisant une somme de 679 626,39 \$.

RÉSOLUTION 2020-02-063

Gestion du compte de cartes de crédit Desjardins

CONSIDÉRANT le récent départ de Monsieur François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

QU'il soit débiteur envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QU'il s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE Monsieur Kevin Bédard, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, ainsi que Madame Nicole Maltais, technicienne en administration, puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes jusqu'à un maximum de 6 000 \$, ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

QUE la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation;

QUE cette résolution abroge la résolution 2020-01-035.

RÉSOLUTION 2020-02-064

Tourisme Côte-Nord - demande de partenariat pour le Gala du mérite 2020

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de participer financièrement au Gala du mérite 2020 de Tourisme Côte-Nord pour un montant de 1 100 \$.

RÉSOLUTION 2020-02-065

Tourisme Côte-Nord - partenariat pour la bonification de l'accueil et l'expérience des visiteurs - modification à la résolution 2020-01-037

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a accepté d'accorder un montant de 6 000 \$ à Tourisme Côte-Nord, selon le montant indiqué dans sa demande de partenariat, pour son projet visant à bonifier l'accueil et l'expérience des visiteurs dans chacune des MRC de la Côte-Nord (résolution 2020-01-037);

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord avait convenu que chaque MRC y participerait individuellement et que le montant de leur contribution serait en fonction du % établi pour le FARR, ce qui représente une contribution de 5 180 \$ (18,5 % * 28 000 \$) pour La Haute-Côte-Nord au lieu du 6 000 \$ accordé;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Côte-Nord a été informé de la méthode de partage par l'Assemblée des MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément à ce qui a été convenu par l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord, accorde un montant de 5 180 \$ provenant du *Fonds de développement des territoires* (FDT), à Tourisme Côte-Nord pour son projet visant à bonifier l'accueil et l'expérience des visiteurs dans chacune des MRC de la Côte-Nord;

QUE cette résolution modifie la résolution 2020-01-037.

RÉSOLUTION 2020-02-066

Étude exploratoire pour la desserte aérienne de la Côte-Nord - mandat à l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord a confié à l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) le mandat de réaliser une étude identifiant les conditions à réunir pour la mise en place d'une solution d'économie sociale pour la desserte aérienne de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette étude est établi à 30 510 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de contribuer à cet engagement financier à la hauteur de 18,5 %, soit 5 644,35 \$, et ce, tel qu'entendu entre les MRC;

QUE cette somme soit prise à même le *Fonds de développement des territoires* (FDT).

RÉSOLUTION 2020-02-067

Renouvellement de l'entente publicitaire radiophonique avec CHME-FM pour 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE l'entente portant sur l'échange de services avec Radio Essipit Haute-Côte-Nord (CHME-FM 94,9) se termine le 31 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconduire cette entente pour une autre année au montant de 5 110 \$ plus taxes, réparti entre les municipalités et la MRC de la façon suivante :

ENTENTE PUBLICITAIRE MRC/MUNICIPALITÉS/CHME Répartition de la contribution pour 2020

MUNICIPALITÉ	MONTANT FIXE (\$)	POPULATION	%	MONTANT (\$)	TOTAL (\$)
Tadoussac	150,00	786	7,55 %	219,57	369,57
Sacré-Cœur	150,00	1 814	17,41 %	506,74	656,74
Les Bergeronnes	150,00	676	6,49 %	188,84	338,84
Les Escoumins	150,00	1 867	17,92 %	521,55	671,55
Longue-Rive	150,00	978	9,39 %	273,21	423,21
Portneuf-sur-Mer	150,00	619	5,94 %	172,92	322,92
Forestville	150,00	2 992	28,72 %	835,82	985,82
Colombier	150,00	685	6,58 %	191,36	341,36
MRC	1 000,00	-	-	-	1 000,00
Total :	2 200,00	10 417	100,00 %	2 910,00	5 110,00

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de reconduire l'entente portant sur l'échange de services radiophoniques avec Radio Essipit Haute-Côte-Nord (CHME FM 94,9), pour la période du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2021;

QU'il autorise la préfet à signer, pour et au nom des municipalités ainsi que de la MRC, les documents relatifs à cette entente, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

Période de questions

Madame la Préfet, assistée du directeur général adjoint, répond aux questions qui lui sont adressées par les citoyens.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Kevin Bédard, directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 18 février 2020.

Kevin Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier adjoint

RÉSOLUTION 2020-02-068

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 14 h 55.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet de comté

Kevin Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier adjoint